

# CRITERIUM DEPARTEMENTAL DES JEUNES PAR EQUIPES (CHALLENGE BERNARD JEU)

Samedi 19 et Dimanche 20 janvier 2008 - Salle spécifique Tennis de Table Carpentier

**Lieu :** Salle spécifique Tennis de Table Carpentier, 81 Bd Masséna 75013 PARIS

**Dates :**

- Samedi 19/01/2008 : moins de 11 ans, moins de 13 ans Garçons et Filles toutes catégories, Seniors Dames\*;
- Dimanche 20/01/2008 : moins de 15 ans, moins de 18 ans Garçons et Filles, Seniors Messieurs\*.

**\* Les jours prévus pour chaque catégories sont donnés à titre indicatif et susceptibles de modifications en fonction du nombre de participants. Les horaires précis seront communiqués dès réception des engagements des clubs.**

Droits d'engagement : 2 € par joueur inscrit.

Engagements et droits à envoyer **avant le Lundi 7 Janvier 2008** à :

F.F.T.T. - Ligue Ile de France  
Comité Départemental de Tennis de Table de Paris  
90/92 Boulevard Anatole France  
93206 St Denis Cedex

A l'issue de l'épreuve le titre de club « Champion de Paris par équipes jeunes » est décerné.

L'épreuve départementale qualifie les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> pour le Challenge Bernard Jeu (épreuve régionale), le Dimanche 6 avril 2008. La qualification s'effectue sur la base d'un comptage spécifique différent de celui utilisé pour les classements des équipes visés aux paragraphes 1) et 2).

Dans chacune des catégories (sous réserve de confirmation par la Ligue) moins de 11 ans et moins de 13 ans, Filles et Garçons, l'épreuve qualifie également les clubs pour les Interclubs Régionaux du mardi 08 mai 2007 sur la base de la somme des points obtenus par leurs 3 meilleurs participants.

## REGLEMENT

**Art.1.** C'est une épreuve par équipe de club.

**Art 2.** Une équipe se compose au maximum de **40** joueurs ou joueuses, répartis au choix dans 10 catégories : garçons et filles ; « moins de 11 ans », « moins de 13 ans », « moins de 15 ans », « moins de 18 ans » et « Senior », **âges au 1<sup>er</sup> janvier 2008**. Cependant, une équipe ne peut comporter plus de 2 seniors masculins et plus de 2 seniors dames.

Il n'est pas obligatoire d'aligner 1 joueur ou joueuse dans chaque catégorie.

Une équipe peut comprendre moins de 40 éléments.

Il n'y a pas de limitation pour les mutés et les étrangers.

Les joueurs et joueuses devront être inscrits par ordre de valeur.

**Art 3.** Tous les joueurs engagés devront être licenciés à la FFTT.

**Art 4.** Un joueur ou joueuse ne peut être engagé que dans la catégorie correspondant à son âge.

**Art 5.** Un joueur ou joueuse absent ne pourra être remplacé que par un joueur ou joueuse de la même catégorie.

**Art 6. Déroulement :**

- > Dans chaque catégorie, les joueurs ou joueuses sont répartis en poules de 3, 4, ou 5.
- > Les points classements (phase 2) sont pris en compte pour l'établissement des poules.
- > Chaque poule qualifie 2 joueurs ou joueuses pour un tableau à élimination directe.
- > Il pourra y avoir des qualifications directes pour le tableau final.
- > Il est prévu des matches de classement pour les 3èmes et 4èmes places.

**Art 7. Classement final du Critérium des Jeunes**

Il s'obtiendra par addition pour chaque club des points marqués **par ses 20 (diminués du nombre de catégories non représentées par le club) meilleurs participants**, selon le barème ci-dessous :

- > par présence effective : 1 point de présence.
- > pour chaque tableau, selon le nombre de participants et la place obtenue.

**Restriction: Pour chaque équipe, il ne sera tenu compte que des points des 2 meilleurs seniors (masculins et féminins confondus)**

Nombre de participants	Nombre de joueurs marquant des points	Place obtenue	Points marqués
1	1	1er	21 pts
2 à 5	2	2ème	18 pts
6 et 7	3	3ème	16 pts
8 à 10	4	4ème	14 pts
11 et 12	5	5ème au 8ème	11 pts
13 à 15	6	9ème au 16ème	7 pts
16 à 20	8	17ème au 32ème	5 pts
21 à 40	16	33ème au 64ème	3 pts
41 à 80	32		
+ de 80	64		

En cas d'ex aequo, le départage se fera comme suit :

- a) le plus grand nombre de points totalisés en « moins de 11 ans » Garçons et Filles.
- b) si l'égalité persiste, l'équipe ayant aligné le (ou la) plus jeune joueur (ou joueuse).

**Art 8.** Un joueur, ou joueuse, pris en compte dans le nombre d'engagés, et absent par suite de sélection nationale ou régionale, sera considéré comme classé 2<sup>ème</sup> de sa catégorie. Au cas où il serait le seul engagé de la catégorie, il marquerait les points du 1<sup>er</sup>.

**Art 9.** Classement pour la qualification au niveau régional du Challenge Bernard Jeu.

Une équipe doit être représentée par au moins 6 catégories pour prétendre participer au classement. Toutefois, le Comité Départemental de Paris peut modifier, sans dépasser 8, le nombre minimum de catégories représentées.

Le classement s'obtient par ordre décroissant des points en sommant les points obtenus par le joueur le mieux classé de l'équipe dans chacune des 10 catégories suivant le barème ci-après :

Place obtenue	Points marqués
1 <sup>er</sup>	7 pts
2 <sup>ème</sup>	6 pts
3 <sup>ème</sup>	5 pts
4 <sup>ème</sup>	4 pts
5 <sup>ème</sup> à 8 <sup>ème</sup>	3 pts
9 <sup>ème</sup> à 16 <sup>ème</sup>	2 pts
17 <sup>ème</sup> et au delà	1 pts

Un bonus de trois points est attribué à chaque équipe complète (10 catégories représentées).

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, le départage s'effectue de la manière suivante:

- a) équipe ayant le plus de catégories représentées ;
- b) équipe ayant obtenue le plus de 1<sup>ères</sup> places, puis de 2<sup>èmes</sup> places et ainsi de suite ;
- c) équipe ayant le(la) joueur(euse) le(la) plus jeune.

**Art 10.** Tout cas imprévu sera tranché par le juge-arbitre, après consultation des membres présents du Comité.